

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D77

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Modification du tableau des effectifs

Plusieurs agents communaux peuvent bénéficier d'avancements de grade suite à leur réussite à l'examen professionnel pour accéder au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Trois agents sont concernés.

Par ailleurs, afin de procéder au recrutement d'un responsable des équipes de nettoyage, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2009 et de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal au 1^{er} décembre 2009 suite au départ à la retraite du titulaire actuel.

↳ Modification du tableau des effectifs pour avancements de grade au 01/10/2009 :

Postes supprimés	Postes créés
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe : 3	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe : 3

↳ Modification du tableau des effectifs pour recrutement d'un responsable des équipes de nettoyage :

Poste supprimé	Poste créé
Agent de Maîtrise Principal : 1 (au 01/12/2009)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe : 1 (au 01/10/2009)

Cette modification du tableau des effectifs a été approuvée par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 11 septembre 2009.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 septembre 2009,
- **AUTORISE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **DIT que les crédits nécessaires à l'application de la présente décision sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.